Image not found or type unknown

conflit avec ma chef de service

Par **fifi82**, le **24/11/2012** à **11:32**

Bonjour,

j'ai actuellement un souci avec ma chef de service, (actuellement en contrat cui), elle m'évite, s'arrange pour m'envoyer les collègues à sa place, voici les exemples concrets, en juillet nous avons effectué une sortie avec des enfants, et apparemment je devais remplacer une collègue le lendemain, durant la journée pas une seule fois ma chef m'en a fait part elle m'a plutôt tourné le dos. Le soir en rentrant une de mes collègues m'en parle. Il me manque des heures, je lui en fait par la première fois, et elle me répond "et alors que veux tu que j'y face". Encore un autre exemple, elle envoie encore une fois une de mes collègues en me demandant d'annuler une journée, quand je vais la voir, elle répond devant tout le monde qu'elle n'a jamais dit ça. Ensuite, du changement a été effectué dans le travail, elle s'est concertée avec tous les membres du personnel sauf moi, pas une fois, elle est venu me voir pour m'en informer, pas de note de service, alors qu'un cahier de liaison est à disposition, ni de message par mail, je l'ai su le jour même. Comme pour le projet avec les enfants pour le téléton, elle m'a mis complètement de côté. Mes heures sont encore en manque je passe de -4h à -24h, sachant que certains collègues sont à plus 29h. Une atsem vient me voir pour la remplacer une après midi et devant des collègues, elle me dit tien tu auras des heures en plus. Je ne comprend pas pourquoi elle est comme ça, un dernier exemple, elle envoie le planning à tout le monde sauf a moi, d'après elle, elle n'avait pas mes coordonnées, alors qu'au secrétariat ils ont les infos, donc elle aurait pu me le faire parvenir sans problème. Je sais qu'on peut ne pas apprécier tout le monde, mais sur le travail, quelque soit le sujet, tout le personnel doit être au courant, pas seulement une partie. Nous, en tant que salarié nous n'avons pas le droit d'ignorer un supérieur, mais le supérieur lui a t il le droit d'ignorer et de ne pas informer son personnel. Que faire, car je suis dans cette structure jusqu'en mai.

C'est un peu long, mais j'espère que vous pourriez me répondre.

Je vous en remercie par avance.

Cordialement

Par **P.M.**, le **26/11/2012** à **23:04**

Bonjour,
Je vous conseiller'ais de vous rapprocher des Représentants du Personnel...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés